



Compte-rendu CSASD / Carte scolaire

5 mars 2024

LECTURE DES DECLARATIONS LIMINAIRES DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET REPONSE DU DASEN :

- Le Dasein s'associe aux condoléances apportées à la famille de M. Charprenet.
- **Pour Poitiers et le bâti scolaire**, plusieurs écoles atteignent une taille critique. Il y aura une cinquantaine d'élèves en plus à C. Perrault pour la rentrée 2024. La proposition du Dasein était de réfléchir à accueillir certains élèves dans d'autres locaux, ceux de l'école étant saturés. Le calendrier a été évoqué bien en amont de la carte scolaire, mais la réflexion a été décalée dans le temps et la solution – d'urgence – proposée par le Dasein à la mairie puis aux directions des écoles de Perrault, Cornet et St Exupéry a été abandonnée car la commune a finalement trouvé des locaux, sur proposition de l'équipe. Le Dasein ne voulait pas déplacer les élèves de maternelle pour ne pas perturber les familles les plus fragiles et continuer à accueillir les enfants de moins de 3 ans. Les cohortes bénéficiant du dispositif de dédoublement en éducation prioritaire auraient été lésées par un déplacement, voilà pourquoi le choix s'est porté sur l'ensemble des élèves de CM2, pour ne pas avoir à sélectionner les élèves déplacés. C'était une solution favorisant la mixité sociale et pensée à plusieurs niveaux. La proposition ne va pas aboutir, mais un premier jalon de réflexion a été posé. Les problèmes de locaux se posent globalement sur les quartiers des Couronneries et des Trois Cités.
L'Unsa Education a insisté sur la nécessité d'une réelle réflexion entre tous les acteurs afin de garantir à chaque élève de Poitiers un accueil dans les meilleures conditions.
- Le Dasein rappelle que l'Ecole se doit d'enseigner aux élèves, leur apporter des connaissances et les guider vers l'émancipation. L'administration rencontre actuellement les mairies, notamment en milieu rural, afin de mettre en place une offre éducative ambitieuse qui permette la réussite de chaque élève quel que soit le territoire.

PRESENTATION DES ELEMENTS DE CONTEXTE POUR PREPARER LA CARTE SCOLAIRE :

Le Dasein a présenté **les indicateurs et éléments qui ont été pris en compte pour la préparation de la carte scolaire** :

- L'évolution des effectifs : 55 000 élèves en moins au niveau national / 2200 pour l'académie / 559 pour le département. La Vienne est un département rural (73% des écoles et 60% des classes), secteur dans lequel la baisse des effectifs est la plus forte. 19% des écoles sont en zone rurale éloignée, soit 9% des élèves. Le rural périphérique représente 33% des écoles 29% des élèves. Vient ensuite le rural péri-urbain et le rural de bourg, qui représentent 15% des écoles et 36% des élèves. « Grand Poitiers » représente 33% des écoles et près de 50% des élèves du département. Il y a un écart important entre les élèves à plus ou moins de 5 par cohorte, ce qui fait écho au rôle de l'école évoqué plus haut. Dans la mesure du possible et avec le recul des cartes scolaires passées, il est préférable de réaliser des RPI concentrés et non dispersés.
- Les indicateurs sociaux : IPS (Indicateur de positionnement social) pour chaque école.
- Les résultats aux évaluations nationales :
- 95 classes dédoublées cette année dans la Vienne, avec des ETP essentiellement pris sur les dotations ministérielles depuis 2016. Dans la mesure du possible, les classes dédoublées n'excéderont pas 15 élèves.



- Le plafonnement des classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves est un objectif également visé.
- Il est également essentiel d'aider l'inclusion et les territoires fragiles et de soutenir la direction d'école
- La poursuite de l'accompagnement des enseignants (formation et remplacement)

PRESENTATION DU PROJET DE CARTE SCOLAIRE :

Le Dasen a présenté son projet de carte scolaire. **L'Unsa Education a demandé une vigilance particulière** sur la hausse d'effectifs dans certaines écoles, les situations d'inclusion, la répartition pédagogique en milieu rural et le climat scolaire particulièrement fragile dans certains établissements.

Suite aux échanges, des situations ont été revues. Des projets de **fermetures ont été levés**, des **ouvertures ont été actées** et un **"comptage" aura lieu à la rentrée 2024** pour plusieurs écoles dont les effectifs ne semblaient pas stabilisés.

LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE :

- 40 fermetures de classe
- 13 ouvertures de classe
- 2 postes pour l'école inclusive
- 1 équivalent temps-plein pour la situation des directions de grosses écoles (aide à la direction)
- 2 postes de conseillers pédagogiques
- 3 postes de remplacement, en provisoire
- Réserve : 7 postes (pour l'étude des situations à la rentrée)

L'Unsa Education désapprouve les 40 fermetures de classe induites par le retrait de 21 postes dans le département suite à la dotation ministérielle. L'Unsa Education ne pouvait donc pas voter "pour" ces décisions. Cependant, au vu des situations retravaillées et des annonces révisées, **l'Unsa Education a donc voté en abstention avec ses 3 voix délibératives.**

VOTE de la carte scolaire 2024

Unsa Education : Abstention 3

FSU/CGT : Contre 5

SNUDI/FO : Contre 2

Retrouvez la liste des mesures ci-dessous.





	Ouvertures	Fermetures
Ecoles maternelles	<ul style="list-style-type: none"> - Buxerolles Paratte (pérennisation) - Iteuil - Mignaloux Beauvoir - Poitiers (Andersen) (dédoublément GS) - Poitiers (Brassens) - Poitiers (Montmidi) <p>L'école de Vivonne sera suivie à la rentrée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Boivre la Vallée (Prévert) - Lussac les Châteaux - Migné Auxances (Desnos) - Neuville de Poitou (P'tits cailloux) : arrivées - Scorbé Clairvaux mater. : comptage de rentrée - St Martin la Pallu - Poitiers (Petit Tour)
Dispositif moins de 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Châtelleraut (Lagrange – pérennisation) - Loudun (Chat botté ou Renaudot) 	
Dispositif maître en plus		<ul style="list-style-type: none"> - Charroux - Gençay
Ecoles élémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Poitiers (Daudet) <p>Ecoles suivies à la rentrée : Poitiers Tony Lainé Ingrandes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Châtelleraut (Ferry) : politique de la ville - Chauvigny (Arnault) : inclusion - Dissay - Fontaine le Comte - Jaunay Marigny (Cassin) - Lencloitre - Ligugé - Loudun (Prévert) - Mignaloux Beauvoir - Mirebeau - Montamisé - Nouaillé-Maupertuis - Poitiers (Allard-Ferry) - Poitiers (Cornet) - Poitiers (Mermoz) : inclusion/politique de la ville - Valence en Poitou (Bonnet Laffont) - Villedieu du Clain - Vivonne - Vouneuil sous Biard (Cousteau)
Ecoles primaires	<ul style="list-style-type: none"> - Béruges - Chiré en Montreuil (pérennisation) - Poitiers (Perrault) x2 - Poitiers (St Exupéry) <p>Ecoles suivies à la rentrée : Ceaux en Loudun Lésigny</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Availles Limouzine - Bonneuil Matours - Bonnes - Châtelleraut (Lakanal Littre) - Civaux - Colombiers : arrivées - Coulombiers - Gençay - Latillé - Lathus St Rémy : isolement géographique - Marçay - Nieuil l'Espoir - Oyré - Romagne : comptage de rentrée - Savigny l'Evescault - St Genest d'Ambière : comptage de rentrée - Valdivienne

Les écoles rayées correspondent aux mesures qui ont été modifiées suite au groupe de travail et au CSASD



	Ouvertures	Fermetures
RPI <i>La fermeture se pose a priori sur l'école notée en premier.</i>	- Bournand (Vézières)	- Ayron (Chalandray – Maillé) - Angles sur l'Anglin (St Pierre de Maillé) - Celle l'Evescault (Cloué) - Chaunay (partie élémentaire) - Jardres (Pouillé – Tercé) - Leugny (St Rémy sur Creuse) - Vézières (Bournand)
Ecole inclusive	- Enseignant ressource Troubles Neuro Développementaux - Enseignant référent	
Mesures « qualitatives »	- 2 conseillers pédagogiques (Poitiers Sud , Montmorillon, maternelle, apprentissages fondamentaux) - Coordination Territoire Educatif Rural (0,5 Loudun) - Coordination Cité éducative (0,5 Châtelleraut)	
Remplacement	- 3 brigades départementales provisoires	
Divers	- 2 demi-postes d'appui à la direction (Poitiers Perrault+ Châtelleraut Lakanal Littré) - Décharge exceptionnelle (Jaunay Marigny Cassin)	- Fermeture des 2 postes volants à Poitiers et 1 poste à Châtelleraut

Les écoles rayées correspondent aux mesures qui ont été modifiées suite au groupe de travail et au CSASD.